

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 2 mai 2016 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-Claire Vachon, Suzanne Nicholson, Pierre Salois, Normand Durand et Claude Brunet

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2016
3. Acceptation des comptes payables au 30 avril 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} avril 2016
4. Correspondance

| | |
|--|---|
| a) MRC des Pays-d'en-Haut | Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 8 mars 2016 |
| b) Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) | Dépôt du procès-verbal du 20 janvier 2016 |
| c) Me Paul Adam, avocat | Dépôt du Protocole de l'instance en matière civile – Sylco Construction Inc. c. Ville de Prévost |
| d) Société d'horticulture et d'écologie du Grand Jardin Vert | Dépôt du Cadre de gestion du jardin communautaire de Piedmont |
| e) Cyclo Tour du YMCA | Demande pour la tenue d'activité qui aura lieu les 11 et 12 juin 2016 |
| f) MRC des Pays-d'en-Haut | Lettre nous invitant à une consultation de la politique culturelle le 16 juin 2016 au Théâtre du Marais |
| g) Mesures Alternatives des Vallées du Nord | Montant de la cotisation 2016-2017 – 1 786,80 \$ |
| h) Éco-corridors Laurentiens | Invitation à l'édition 2016 du Rendez-vous conservation Laurentides le 6 mai 2016 |
| i) Mgr Pierre Morissette | Tournoi de golf le 9 juin 2016 au Club de golf Val-des-Lacs – inscription 175 \$ |
5. Rapport du Comité des travaux publics
6. Rapport du Comité consultatif d'urbanisme
7. Rapport du Comité consultatif en environnement
8. Rapport du Comité des ressources humaines
9. Rapport du Comité des loisirs et de la culture
10. Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
11. Règlement #787-01-16 modifiant le règlement #787-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
12. Résolution – adoption du règlement #787-01-16 modifiant le règlement #787-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

13. Résolution – résultat d'ouverture de soumissions – hydro-ensemencement au parc des Sablières et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
14. Résolution – résultat d'ouverture de soumissions – pavage 2016 – octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
15. Résolution – résultat d'ouverture de soumissions – équipements de déneigement – octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
16. Résolution – résultat d'ouverture de soumissions – prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin des Mélèzes (entre le chemin de la Clairière et le 315, chemin des Mélèzes)
17. Résolution – résultat d'ouverture de soumissions – chargeur sur roues – octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
18. Résolution – résultat d'ouverture de soumissions – chapiteau – octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
19. Résolution – résultat d'ouverture de soumissions – terre à gazon – octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
20. Résolution – autoriser la directrice des finances à payer le solde dû au règlement #722-06 – achat d'un camion pompe-échelle/incendie – 145 036 \$ payable à même le surplus libre
21. Résolution – autoriser la directrice des finances à payer le solde dû au règlement #656-04 – station de surpression chemin des Hauteurs – 1 342,26 \$ payable à même le surplus libre
22. Résolution – autoriser la directrice des finances à annuler le solde non financé du règlement #828-14
23. Résolution – autoriser la destruction de documents selon le calendrier de conservation
24. Résolution – libération de retenue – SJA Construction Inc – 10 889,95 \$ - travaux au garage municipal
25. Résolution – libération de retenue – Centre de pièces Gagnon – 5 938,62 \$
26. Résolution – affectations budgétaires
27. Résolution – autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à demander un permis de boisson pour la Fête de la famille le 6 août 2016
28. Résolution – modifier la résolution #11611-0416 – achat du terrain chemin du Pont de la MRC des Pays-d'en-Haut quant à la planification des travaux 2016 et la réalisation de travaux 2016 au plus tard au mois d'août 2017
29. Résolution – achat d'un système d'irrigation à l'Hôtel de Ville – 5 844,18 (taxes incluses)
30. Résolution – autoriser à faire un lave-auto au restaurant L'Arc-en-Ciel le 7 mai 2016 – Relais pour la vie
31. Demande de dérogation mineure – 700 Jean-Adam (enseigne)
32. Demandes de P.I.I.A.
 - a) 700, chemin Jean-Adam (enseigne)
 - b) 700, chemin Jean-Adam (enseigne)
 - c) 700, chemin Jean-Adam (enseigne sur poteaux)
 - d) 700, chemin Jean-Adam (station service/lave-auto)
 - e) Lot 5 878 913, boul. des Laurentides (bâtiment commercial)
 - f) 318, chemin de la Corniche (travaux de rénovation)
 - g) 595, chemin Jackrabbit (travaux de rénovation)
 - h) 740, boul. des Laurentides (enseigne)
 - i) Lot 5 894 439, chemin de la Rivière

j) 230, chemin de la Corniche (rénovations)

33. Rapport sur la qualité de l'eau potable

34. Divers

35. Période de questions

36. Levée de l'assemblée

11625-0516

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé avec l'ajout « Enfants de Piedmont » à l'item « Divers ».

ADOPTÉE

11626-0516

Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2016

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2016 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

11627-0516

Acceptation des comptes payables au 30 avril 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} avril 2016

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire trésorier;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que les comptes payables au 30 avril 2016 au montant de 207 990,74 \$ et les comptes payés depuis le 1^{er} avril 2016 au montant de 99 870,39 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier

Correspondance

a) **MRC des Pays-d'en-Haut**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 8 mars 2016.

b) Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

Dépôt du procès-verbal de la séance tenue le 20 janvier 2016.

c) Me Paul Adam, avocat

Dépôt du « Premier protocole de l'instance en matière civile » dans le dossier de Sylco Construction Inc. c. Ville de Prévost.

d) Société d'horticulture et d'Écologie du Grand Jardin Vert

Dépôt du « Cadre de gestion du jardin communautaire de Piedmont ».

e) Cyclo Tour du YMCA

Demande pour la tenue de l'activité Cyclo Tour qui aura lieu les 11 et 12 juin 2016.

Résolution – Cyclo Tour du YMCA – 11 et 12 juin 2016

11628-0516

ATTENDU QUE « Cyclo Tour du YMCA du Parc » a présenté une demande pour utiliser le réseau routier de la municipalité pour la tenue de leur activité qui se tiendra les 11 et 12 juin 2016;

DONC, il est proposé par Mme Marie-Claire Vachon, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise « Cyclo Tour du YMCA du Parc » à tenir leur activité de vélo sur le territoire de la Municipalité de Piedmont les 11 et 12 juin 2016;

Il est bien entendu que les responsables de l'activité doivent aviser la Sûreté du Québec, poste des Pays-d'en-Haut et devront installer la signalisation appropriée.

ADOPTÉE

f) MRC des Pays-d'en-Haut

Lettre d'invitation à une consultation de la politique culturelle qui aura lieu le 16 juin 2016 au Théâtre du Marais.

g) Mesures Alternatives des Vallées du Nord

Contribution de la municipalité pour 2016-2017 1 786,80 \$.

11629-0516

Résolution – contribution Mesures Alternatives des Vallées du Nord 2016-2017

Il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont renouvèle son adhésion à « Mesures Alternatives des Vallées du Nord » pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 au coût de 1 786,80 \$.

ADOPTÉE

h) Éco-corridors Laurentiens

Invitation à l'édition 2016 du « Rendez-vous conservation Laurentides » qui aura lieu le 6 mai 2016.

i) Mgr Pierre Morissette

Invitation au tournoi de golf qui aura lieu le 9 juin 2016 au Club de golf Val-des-Lacs.

Rapport du Comité des travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait rapport des activités des travaux publics pour le mois de d'avril 2016 ainsi qu'un court résumé de la réunion du 7 avril 2016.

Rapport du Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 28 avril 2016.

Rapport du Comité consultatif en environnement

Mme Marie-Claire Vachon fait rapport des activités du Comité consultatif en environnement.

Rapport du Comité des loisirs et de la culture

Madame Suzanne Nicholson fait un rapport des activités du Comité des loisirs et de la culture ainsi qu'un résumé de la réunion qui s'est tenue le 21 avril 2016.

Rapport du Comité des ressources humaines

M. Claude Brunet fait un rapport des activités du Comité des ressources humaines.

Résolution – statut d'employé permanent de M. Mathieu Filion

11630-0516

ATTENDU QU'en octobre 2015 M. Mathieu Filion a été embauché comme « personne salariée à l'essai » aux travaux publics;

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics ainsi que du Comité des ressources humaines;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie à Monsieur Mathieu Filion le statut de « personne salariée régulière à horaire flexible », à compter du 23 mai 2016.

M. Filion débutera à l'échelon 1 et son salaire et les avantages reliés à son nouveau statut sont ceux établis dans la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont en vigueur.

ADOPTÉ

Résolution – embauche de trois animatrices au Campuces 2016

11631-0516

ATTENDU le départ de Laurence Prud'homme et Judith Loiselle comme animatrices au Campuces 2016;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que Chloé Rochefort, Marie Hélias et Camille Gervais soient embauchées comme animatrices au Campuces 2016.

Leur salaire sera celui tel qu'établi dans la résolution portant le numéro 11551-0216 adoptée en février 2016.

ADOPTÉE

Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur

Monsieur Normand Durand fait un résumé des nouvelles de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur.

RÈGLEMENT N° 787-01-16

MODIFIANT LE RÈGLEMENT #787-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE le Conseil a adopté un règlement pour l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le montant de la taxe imposée pour la fourniture d'un service téléphonique;

PAR CONSÉQUENT, il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement #787-09 est remplacé par le suivant :

« À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

CLÉMENT CARDIN
Maire

GILBERT AUBIN
Secrétaire-trésorier

11632-0516

Résolution – adoption du règlement #787-01-16

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que le règlement #787-01-16, règlement modifiant le règlement #787-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté tel que présenté et ce, en version finale.

ADOPTÉE

11633-0516

Résolution – résultat d'ouverture de soumissions pour les services d'hydro-ensemencement au parc des Sablières et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

| Nom du soumissionnaire | Prix / taxes incluses | |
|------------------------|---------------------------|--|
| | Ensemencement (seulement) | Ensemencement, épandage de foin et fertilisation ou ensemencement supplémentaire |
| 1. Hydro-Flore | 16 556,40 \$ | 40 500,00 \$ |
| 2. EnviroForet Inc. | 25 869,38 \$ | 43 977,94 \$ |

DONC, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour les services d'hydro-ensemencement, l'épandage de foin, la fertilisation et l'ensemencement supplémentaire au parc des Sablières à la compagnie Hydro-Flore pour la somme de 40 500,00 \$ (taxes incluses).

Ledit montant sera payé à même le fonds du parc des Sablières.

ADOPTÉE

11634-0516

Résolution – résultat d'ouverture de soumissions pour les travaux de pavage 2016 et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

| Nom du soumissionnaire | Prix (taxes incluses) |
|--|-----------------------|
| 1. Uniroc Construction Inc. | 419 860,01 \$ |
| 2. Les Entreprises Guy Desjardins Inc. | 452 457,33 \$ |
| 3. Construction Anor (1992) Inc. | 462 181,33 \$ |
| 4. Pavage Multipro Inc. | 464 489,79 \$ |
| 5. Asphalte Bélanger Inc. | 475 481,99 \$ |
| 6. Construction Bau-Val Inc. | 495 501,67 \$ |
| 7. Sintra Inc. | 514 615,91 \$ |
| 8. Pavage JD Inc. | 519 624,28 \$ |
| 9. Pavage Jérômien Inc. | 542 769,97 \$ |

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour les travaux de réfection de rues incluant les travaux de pulvérisation, de fourniture et de pose de revêtement bitumineux pour l'année 2016 à la compagnie Uniroc Construction Inc. pour la somme de 419 860,01 \$ (taxes incluses), étant la plus basse soumission conforme.

Ledit montant sera payé à même le fonds d'administration pour un montant de 200 000 \$ et à même le surplus libre pour un montant de 200 000 \$.

ADOPTÉE

11635-0516

Résolution – résultat d'ouverture de soumissions pour l'acquisition d'un système de boîtes interchangeable sur camion porteur, d'un épandeur d'abrasif, d'équipements de déneigement et d'une gratte arrière réversible et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

| Nom du soumissionnaire | Prix / taxes incluses |
|-------------------------------------|-----------------------|
| 1. Les Machineries St-Jovite Inc. | 117 535,40 \$ |
| 2. Équipements Lourds Papineau Inc. | 119 561,09 \$ |

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour l'acquisition d'un système de boîtes interchangeable sur camion porteur, d'un épandeur d'abrasif, d'équipements de déneigement et d'une gratte arrière réversible à la compagnie Les Machineries St-Jovite Inc. pour la somme de 117 535,40 \$ (taxes incluses), étant la plus basse soumission conforme.

Il est bien attendu que le système de boîtes interchangeable sur camion porteur devra être construit de façon à pouvoir recevoir des boîtes de la compagnie « Équipements Lourds Papineau » que la municipalité possède déjà.

Ledit montant sera payé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans, en cinq versements égaux à compter de 2017.

ADOPTÉE

Résolution – résultat d’ouverture de soumissions pour des travaux de prolongement du réseau d’égout sanitaire chemin des Mélèzes entre le chemin de la Clairière et le 315 chemin des Mélèzes et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

11636-0516

| Nom du soumissionnaire | Prix (plus taxes applicables) |
|--|-------------------------------|
| 1. Excavation Mario Pagé | 26 692,00 \$ |
| 2. David Riddell, excavation transport | 29 178,73 \$ |
| 3. Groupe St-Onge | 29 450,14 \$ |
| 4. Entreprise Claude Rodrigue | 31 679,50 \$ |
| 5. Excavation Talbot | 32 580,18 \$ |
| 6. Entreprise Lake | 34 872,50 \$ |

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour le prolongement du réseau d’égout sanitaire chemin des Mélèzes entre le chemin de la Clairière et le 315, chemin des Mélèzes à la compagnie Excavation Mario Pagé pour la somme de 26 692,00 \$ (plus les taxes applicables), étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est bien attendu que le propriétaire du 315, chemin des Mélèzes sera responsable de tous les frais encourus pour ledit prolongement d’égout.

ADOPTÉE

11637-0516

Résolution – résultat d’ouverture de soumissions pour l’acquisition d’un chargeur sur roues et octroi du contrat du plus bas soumissionnaire conforme

| Nom du soumissionnaire | Prix (taxes incluses) |
|----------------------------|-----------------------|
| 1. J. René Lafond Inc. | 114 612,82 \$ |
| 2. Équipements Robert Inc. | 131 617,63 \$ |

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour l’acquisition d’un chargeur sur roues avec équipements à la compagnie J. René Lafond Inc. pour la somme de 114 612,82 \$, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Audit montant de 114 612,82 \$ il y a lieu de créditer la somme la somme de 17 400\$ (plus les taxes applicables) pour le balai ramasseur que la Municipalité ne désire plus acheter. Donc, le contrat comprendra un chargeur Wacker Neuson, une gratte, une souffleuse et un godet à gravier.

Ledit montant sera payé à même le fonds de roulement sur une période de cinq ans en cinq versements égaux à partir de 2017.

ADOPTÉE

11638-0516

Résolution – résultat d’ouverture de soumissions pour l’acquisition d’un chapiteau avec structure quatre saisons et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

| Nom du soumissionnaire | Prix / taxes incluses |
|--------------------------|-----------------------|
| 1. Grandchamp Chapiteaux | 82 437,08 \$ |
| 2. ABP Location Inc. | 112 634,11 \$ |

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour l’acquisition d’un chapiteau avec structure quatre saisons à

la compagnie Granchamp Chapiteaux pour la somme de 75 883,50 \$ (taxes incluses) et le premier nettoyage des toiles, incluant le montage et le démontage pour une somme de 6 552,58 \$.

Le montant de 75 883,50 \$ pour l'acquisition du chapiteau sera payé par le fonds du parc des Sablières.

ADOPTÉE

11639-0516

Résolution – résultat d'ouverture de soumissions pour la fourniture de terre à gazon et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

| Nom du soumissionnaire | Prix / taxes incluses |
|-------------------------------------|-----------------------|
| 1. Matériaux Paysagers Savaria Ltée | 40 241,25 \$ |
| 2. Les Sols Champlain Inc. | 43 322,58 \$ |

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour la fourniture de terre à gazon à la compagnie Matériaux Paysagers Savaria Ltée pour la somme de 40 241,25 \$ (taxes incluses) étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Ledit montant sera payé à même le fonds du parc des Sablières.

ADOPTÉE

11640-0516

Résolution – autoriser la directrice des finances à payer le solde dû au règlement #722-06 – achat d'un camion pompe-échelle/incendie – 145 036 \$ – payable à même le surplus libre

ATTENDU que le règlement #722-06 doit être refinancé en novembre 2016;

ATTENDU QUE le solde à refinancer est de 156 900 \$;

ATTENDU QU'il y a un solde disponible de 11 864 \$ audit règlement;

ATTENDU les recommandations du Comité des finances de payer au complet le solde dû audit règlement;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à payer le solde dû au règlement #722-06 au montant de 156 900 \$ payable par le solde disponible au montant de 11 864 \$ et un montant de 145 036\$ pris à même le surplus libre.

ADOPTÉE

11641-0516

Résolution – autoriser la directrice des finances à payer le solde dû au règlement #656-04 – station de suppression chemin des Hauteurs – 1 342,26\$ – payable à même le surplus libre

ATTENDU QUE le règlement #656-04 doit être refinancé en novembre 2016;

ATTENDU QUE le solde à refinancer est de 34 100 \$;

ATTENDU QU'il y a un solde disponible de 32 757 \$ audit règlement;

ATTENDU les recommandations du Comité des finances de payer au complet le

solde dû audit règlement;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à payer le solde dû au règlement #656-04 au montant de 34 100 \$ payable par le solde disponible au montant de 32 757 \$ et un montant de 1 342,26\$ pris à même le surplus libre.

ADOPTÉE

11642-0516

Résolution – autoriser la directrice des finances à annuler un solde résiduaire - règlement #828-14

ATTENDU QUE ledit règlement #828-14 a été approuvé pour un montant de 2 209 000 \$;

ATTENDU QUE ledit règlement a été modifié pour un emprunt de 1 610 000 \$;

ATTENDU QUE les coûts réels ont été de l'ordre de 1 495 000 \$;

ATTENDU QUE ledit montant de 1 495 000 \$ a été financé au complet;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de financer le solde non emprunté au montant de 115 000 \$;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à aviser le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire que le financement du solde de 115 000 \$ n'est pas requis et demande que ce solde soit enlevé dans le registre du ministère quant au règlement #828-14.

ADOPTÉE

11643-0516

Résolution – autoriser la destruction de certains documents selon le calendrier de conservation

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont soit autorisée à détruire les documents suivants, le tout en conformité avec notre calendrier de conservation :

FINANCES

- Journal des achats 2008
- Journal des achats en lot 2008
- Journal des déboursés 2008
- Conciliations bancaires 2008
- Registre des salaires 2008
- Rôle de perception 2008
- Relevés bancaires 2008
- Journal des revenus 2008
- Factures (fournisseurs) 2008
- Facturation mutation 2008
- Relevé 1 et T4 – 2008
- Prévisions budgétaires 2010-2011

RESSOURCES HUMAINES

- CSST Évolution des sommes imputées au dossier entre 2008 et 2012
- Avis de recalcul du taux personnalisé 2010

- Relevés d'emploi 2008-2009
- Dossiers employés :
 - a) Sébastien Bélisle
 - b) Jacques Constantineau
 - c) Éric Jouis
 - d) Samuel Charrette
 - e) Yvan Laroche
 - f) Érik Lavallée
 - g) Luc Morin
 - h) Pierre-Yves Morin

ADMINISTRATION

- Déclarations de vie 2009-2010
- Factures – entretien système de ventilation 1999-2006
- Dossier entretien système d'alarme – plus de 10 ans

CONSEIL MUNICIPAL

- Avis de convocation, de signification et ordres du jour 2012-2013
- Déclarations des intérêts financiers 2012-2013 : Marie-France Allard, Gilles Dazé, Nathalie Rochon

TRAVAUX PUBLICS

- Feuilles de travail 2005
- Comité des travaux publics 2010
- Rapports de travail journaliers 2005-2006
- Station d'épuration – rapports annuels et mensuels – 2010-2011-2012
- Soumissions pavage 2006-2007-2008-2009
- Soumissions trottoir dalle 2006
- Contrôle quotidien réseau d'aqueduc 2003
- Rapport d'étude technico-économique – programme de conversion de l'éclairage public – 1993
- Document appel d'offres – travaux de construction –station sanitaire des Laurentides – septembre 2002

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Procès-verbaux 2008 à 2012
- Sûreté du Québec – rapports d'activités 2011-2012-2013-2014
- Relevée 9-1-1 – 2007-2008
- Étude de la protection incendie et classements d'assurance – rapport préliminaire – novembre 2008
- Statistiques d'interventions 2010-2011-2012-2013

ADOPTÉE

11644-0516

Résolution – libération de retenue – SJA Construction Inc. – 10 889,95 \$ - travaux au garage municipal

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur des travaux publics, à l'effet que toutes les déficiences ont été corrigées quant aux travaux d'agrandissement du garage municipal;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à procéder au paiement final et complet à la compagnie SJA Construction Inc. pour un montant de 10 882,95 \$ (taxes incluses) relativement aux travaux d'agrandissement au garage municipal.

ADOPTÉE

Résolution – libération de retenue – Centre de pièces Gagnon – 5 938,62 \$

ATTENDU les recommandations du M. André Mongeau, directeur des travaux publics, de libérer la retenue à la compagnie Centre de pièces Gagnon Inc. suite aux corrections des déficiences;

11645-0516

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à procéder au paiement final et complet dû à la compagnie Centre de pièces Gagnon Inc., pour un montant de 5 938,62 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

11646-0516

Résolution – affectations budgétaires

ATTENDU les recommandations du Comité des finances;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à transférer au poste « Parc des Sablières » la somme de 200 000 \$ à même le surplus libre pour la réalisation des travaux à l'été 2016.

ADOPTÉE

11647-0516

Résolution – autoriser le directeur général/secrétaire trésorier à demande un permis de boisson pour la Fête de la famille – 6 août 2016

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'autorisation de vendre des boissons alcooliques lors de la Fête de la famille qui aura lieu le 6 août 2016.

ADOPTÉE

11648-0516

Résolution – modifier la résolution #11611-0416 pour l'achat du terrain chemin du Pont de la MRC des Pays-d'en-Haut quant à la planification des travaux 2016 et la réalisation des travaux 2016 au plus tard au mois d'août 2017

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a accepté l'offre de la Municipalité de Piedmont relativement à l'acquisition du lot 2 313 348 pour la somme de 124 900 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que ledit lot soit rattaché à l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord de manière à ce qu'il fasse l'objet d'une affectation « parc »;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que ledit lot ait un zonage « parc » de manière perpétuel en autant que la MRC des Pays-d'en-Haut conserve le zonage « parc » dans son schéma d'aménagement pour ledit lot;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que M. Clément Cardin, maire, et M. Gilbert Aubin, directeur général, soit autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont ledit contrat d'acquisition et ce, aux conditions ci-haut énumérées et pour la somme de 124 900 \$ (plus les taxes applicables).

Ledit montant de 124 900 \$ (plus les taxes applicables) sera payé à même le surplus affecté.

Il est bien entendu qu'à même le montant de 124 900 \$ payé par la Municipalité de Piedmont, la MRC de Pays-d'en-Haut devra procéder à la planification, conjointement avec la Municipalité de Piedmont, des travaux pour l'aménagement d'une halte pour cyclistes/usagers en 2016 et que la réalisation desdits travaux devra être faite au plus tard au mois d'août 2017 et ce, pour la somme maximale de 45 000 \$ payable par la MRC des Pays-d'en-Haut. Tous les coûts excédentaires seront assumés par la Municipalité de Piedmont. Il est bien attendu que le 31 août 2017 est un délai de rigueur.

Que Me Françoise Major soit nommée notaire instrumentant.

Cette résolution remplace la résolution portant le numéro 11611-0416 adoptée le 4 avril 2016.

ADOPTÉE

11649-0516

Résolution – achat d'un système d'irrigation à l'Hôtel de Ville – 5 844,18 \$ (taxes incluses)

ATTENDU les recommandations de Mme Fauve Cloutier, hortultrice;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont achète de la compagnie Groupe Domotec un système d'irrigation pour l'Hôtel de Ville au montant de 5 844,18 \$ (taxes incluses). Ce système permettra l'arrosage des balconnières seulement.

ADOPTÉE

11650-0516

Résolution – autoriser la tenue d'un lave-auto au restaurant l'Arc-en-Ciel le 7 mai 2016 – Relais pour la vie

ATTENDU QUE l'organisme « Espace Jeunesse » désire organiser un lave-auto au restaurant « L'Arc-en-ciel »;

ATTENDU QUE ledit organisme vient en aide aux gens dans le besoin de notre communauté;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise l'organisme « Espace Jeunesse » à tenir un lave-auto au restaurant L'Arc-en-Ciel samedi le 7 mai 2016.

Il est bien entendu que ledit organisme devra obtenir toutes les approbations nécessaires dont celle de la propriétaire du restaurant L'Arc-en-Ciel.

ADOPTÉE

11651-0516

Demande de dérogation mineure 700, chemin Jean-Adam

ATTENDU QUE le propriétaire du 700 Jean-Adam a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une deuxième structure d'enseigne sur poteaux;

ATTENDU QUE la forme de la deuxième structure sera identique à la première;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs utilisées seront les mêmes que sur la première structure;

ATTENDU QUE la compagnie Sobeys exige que la station service possède sa propre structure d'enseignes, ne laissant pas de place aux autres commerces du bâtiment;

ATTENDU QU'aucun locataire ne pourra s'afficher sur la structure de la compagnie Sobeys;

ATTENDU QUE seulement quelques locataires pourront s'afficher sur la deuxième structure;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation cause un préjudice aux autres locataires du bâtiment;

ATTENDU QUE la deuxième structure s'agence au bâtiment et ne créera pas de nuisance visuelle;

ATTENDU QUE la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QU'un aménagement paysager sera aussi présent à la base de cette structure;

ATTENDU QUE le fait d'avoir deux structures permet de mieux espacer les commerces affichés que si une plus grande superficie était autorisée sur une seule structure;

ATTENDU le caractère mineur de la demande;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation d'une deuxième structure d'enseignes sur poteaux alors que la réglementation permet une seule structure d'enseignes sur poteaux au 700, chemin Jean-Adam, le tout en conformité avec la demande déposée le 21 avril 2016 à la condition qu'un dépôt de garantie de 2000\$ soit déposé pour la réalisation d'un aménagement paysager à la base de la structure.

ADOPTÉE

11652-0516

Résolution – Demande de P.I.I.A. 700, chemin Jean-Adam (enseigne)

ATTENDU QUE le propriétaire du 700, chemin Jean-Adam a déposé une demande pour l'implantation de deux enseignes sur bâtiment pour le commerce « Vidéo et Boutique Sexxx plus »;

ATTENDU QUE les enseignes seront en « Alupanel » et auront un cadre noir;

ATTENDU QUE les couleurs choisies sont sobres et s'intégreront au bâtiment et aux autres enseignes du bâtiment;

ATTENDU QUE le format des enseignes respecte les dimensions qui avaient été proposées lors du dépôt d'un plan d'ensemble par le promoteur;

ATTENDU QUE les enseignes seront situées dans les pignons de la toiture et ne dissimuleront aucun élément architectural;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand, appuyé par Madame Suzanne

Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne sur bâtiment au 700, chemin Jean-Adam, le tout en conformité avec la demande déposée le 17 mars 2016.

ADOPTÉE

11653-0516

Résolution – demande de P.I.I.A.
700, chemin Jean-Adam (enseigne)

ATTENDU QUE le propriétaire du 700, chemin Jean-Adam a déposé une demande pour l'implantation de deux enseignes sur bâtiment pour le commerce « IGA express»;

ATTENDU QUE les enseignes seront en « Aluminium» avec un lettrage en vinyle;

ATTENDU QUE les couleurs choisies sont sobres et s'intégreront au bâtiment et aux autres enseignes du bâtiment;

ATTENDU QUE le format des enseignes respecte les dimensions qui avaient été proposées lors du dépôt d'un plan d'ensemble par le promoteur;

ATTENDU QUE toutes les enseignes du bâtiment comportent un cadre noir autour et que le plan proposé ne semble pas en avoir;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation de deux enseignes sur bâtiment au 700, chemin Jean-Adam, le tout en conformité avec la demande déposée le 21 avril 2016 à la condition que les enseignes soient entourées du même cadre noir que les autres enseignes du bâtiment.

ADOPTÉE

11654-0516

Résolution – Demande de P.I.I.A.
700, chemin Jean-Adam (enseigne sur poteaux)

ATTENDU QUE le propriétaire du 700 Jean-Adam a déposé une demande afin d'installer une enseigne sur poteaux pour la station service et le magasin d'alimentation;

ATTENDU QUE la structure sera faite de matériaux durables de couleur grise et noire;

ATTENDU QUE la base de l'enseigne sera en brique et sera entourée d'un aménagement paysager;

ATTENDU QUE l'enseigne annoncera la station service, le IGA express et le lave-auto uniquement;

ATTENDU QUE le concept est de qualité et s'intégrera au bâtiment principal;

ATTENDU QUE l'enseigne sera éclairée de façon indirecte, par réflexion;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont

ACCEPTE la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne sur poteaux au 700, chemin Jean-Adam (IGA et Shell), le tout en conformité avec la demande déposée le 21 avril 2016 à la condition de fournir un dépôt de garantie au montant de 2 000\$ afin de s'assurer que l'aménagement paysager soit réalisé.

ADOPTÉE

11655-0516

Résolution – Demande de P.I.I.A.
700, chemin Jean-Adam (station service/lave-auto)

ATTENDU QUE le propriétaire du 700 Jean-Adam a déposé une demande afin de réaliser la phase 3 du projet commercial, soit l'implantation d'une station service et d'un lave-auto;

ATTENDU QU'un plan projet de l'implantation de la phase 3 avait été approuvé au tout début du projet;

ATTENDU QUE le plan d'implantation reste semblable, mis à part une réduction du nombre de pompes de la station service;

ATTENDU QUE les plans de la marquise ont été fournis et répondent aux normes de la municipalité;

ATTENDU QUE les couleurs de la marquises sont celles du détaillant Shell, soit le blanc, le rouge et le jaune;

ATTENDU QUE le logo de Shell ne dépasse pas la hauteur de la marquise;

ATTENDU QUE l'architecture du lave-auto s'agence au bâtiment principal, incluant les matériaux et les couleurs;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une station service et d'un lave-auto au 700, chemin Jean-Adam (Shell), le tout en conformité avec la demande déposée le 21 avril 2016.

ADOPTÉE

11656-0516

Résolution – Demande de P.I.I.A.
Lot 5 878 913, boul. des Laurentides

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 878 913 a déposé une demande afin de construire un bâtiment commercial de type « condos commerciaux »;

ATTENDU QUE le bâtiment comprendrait plusieurs unités commerciales en location;

ATTENDU QUE le revêtement du bâtiment serait en Canexel. Une section sera de couleur « Renard roux » (brune) et le reste de couleur « sable » (beige);

ATTENDU QUE des fermes décoratives et des moulures au pignon ont été prévues et seront en pin blanc;

ATTENDU QUE la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur « noire 2 tons »;

ATTENDU QUE le traitement architectural de la façade principale est de qualité et

comprend des éléments rehaussant l'apparence du bâtiment et qui brisent la linéarité de celui-ci;

ATTENDU QUE les portes de garage ont été prévues à l'arrière du bâtiment afin de ne pas nuire à l'apparence;

ATTENDU QUE l'aménagement du site respecte les particularités du terrain, soit les fortes pentes;

ATTENDU QUE le bâtiment s'intégrera bien au secteur et au milieu naturel;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par et résolu unanimement que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'**ACCEPTER** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 5 878 913, boul. des Laurentides, le tout en conformité avec la demande déposée le 20 avril à la condition qu'un montant de garantie de 2000\$ soit déposé afin de garantir la réalisation d'un aménagement paysager.

ADOPTÉE

11657-0516

Résolution – Demande de P.I.I.A. **318, chemin de la Corniche**

ATTENDU QUE le propriétaire du 318, chemin de la Corniche a déposé une demande afin de remplacer son revêtement extérieur;

ATTENDU QUE les travaux sont nécessaires afin d'isoler le bâtiment;

ATTENDU QU'il sera impossible de réutiliser le revêtement existant;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs actuelles ne sont plus disponibles;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite conserver le cachet de sa propriété;

ATTENDU QUE le revêtement sera en Canexel de couleur « Pierre de rivière » (grise-blanche);

ATTENDU QUE les persiennes, les cadres de fenêtres et les coins de la maison seraient en bois de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment conservera son cachet malgré les changements de couleur et de matériaux;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation de revêtement extérieur au 318, chemin de la Corniche, le tout en conformité avec la demande déposée le 15 avril 2016.

ADOPTÉE

11658-0516

Résolution – Demande de P.I.I.A. **595, chemin Jackrabbit**

ATTENDU QUE la propriétaire du 595 JackRabbit a déposé une demande afin de

remplacer les fenêtres de la résidence;

ATTENDU QUE les fenêtres étaient en bois de couleur « Rouge brique 1994 » et que cette couleur n'est plus disponible;

ATTENDU QUE les fenêtres seront en aluminium de couleur « Brune commerciale »;

ATTENDU QUE le revêtement en acrylique devra être refait et sera peinturé en blanc, comme en ce moment;

ATTENDU QUE les travaux ne nuiront pas à l'apparence du bâtiment, malgré le changement de matériaux et de couleur;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovations extérieures au 595, chemin Jackrabbit, le tout en conformité avec la demande déposée le 30 mars 2016.

ADOPTÉE

11659-0516

Résolution – Demande de P.I.I.A.
740, boul. des Laurentides

ATTENDU QUE le propriétaire du 740, boul. des Laurentides a déposé une demande afin de modifier l'enseigne sur poteaux existante;

ATTENDU QU'un appliqué est utilisé sur la structure déjà existante;

ATTENDU QUE le message est simple et lisible;

ATTENDU QUE les couleurs sont sobres;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne au 740, boul. des Laurentides, le tout en conformité avec le plan déposé le 28 avril 2016.

ADOPTÉE

11660-0516

Résolution – Demande de P.I.I.A.
Lot 5 894 439, chemin de la Rivière

ATTENDU QUE la requérante a déposé une demande afin de construire une résidence unifamiliale sur le lot 5 894 439;

ATTENDU QUE l'architecture de la maison comporte plusieurs éléments qui rehaussent l'architecture telle que des moulures dans les pignons, des changements dans le sens du revêtement extérieur et de grandes fenêtres en façade principale;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera en déclin de bois de couleur brune rousse et la toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noire céleste »;

ATTENDU QUE les matériaux sont durables et de qualité;

ATTENDU QUE les couleurs s'intégreront au milieu naturel et à l'environnement;

ATTENDU QUE la maison est dans un secteur comportant de fortes pentes et s'intégrera au terrain avoisinant;

ATTENDU QUE le plan de construction prévoit une porte-patio en façade principale ce qui est interdit;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale située sur le lot 5 894 439, chemin de la Rivière, le tout en conformité avec le plan déposé le 25 avril 2016, mais la porte-patio en façade devra être remplacée par une porte française.

ADOPTÉE

11661-0516

Résolution- Demande de P.I.I.A. 230, chemin de la Corniche

ATTENDU QUE la propriétaire du 230, chemin de la Corniche a déposé une demande afin de remplacer la couverture de sa toiture;

ATTENDU QUE la toiture serait dorénavant en bardeaux d'asphalte de couleur « Bois flottant » (brune foncée);

ATTENDU QUE la nouvelle couleur s'agence avec le bâtiment;

ATTENDU QUE la couleur choisie s'intègre au milieu bâti avoisinant;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation extérieure (remplacement du bardeau) au 230, chemin de la Corniche, le tout en conformité avec la demande déposée le 25 avril 2016.

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau potable

Monsieur Clément Cardin, maire, informe les citoyens que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité procède à une chloration mineure de son réseau d'aqueduc présentement.

Divers

a) Dossier des enfants de Piedmont inscrits au primaire à Saint-Sauveur

M. Gilbert Aubin, directeur général, informe les citoyens des actions prises par la municipalité relativement aux enfants inscrits au primaire.

- Rencontre à la réunion des commissaires;
- Lettre remise à la ministre Christine St-Pierre pour une rencontre avec le ministre de l'Éducation M. Sébastien Proulx;
- Lettre envoyées aux parents pour recenser les enfants de Piedmont qui sont inscrits au primaire;
- Préparation d'une lettre qui sera remise à la présidente et aux commissaires lors de la réunion du 11 mai 2016.

b) Collecte des matières organiques

M. le maire informe les citoyens sur le début de la collecte des matières organiques pour l'ensemble du territoire à partir du 4 mai 2016.

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

11662-0516

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442(2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire